



Communiqué de presse

A Mamoudzou, le 19/11/18

La semaine européenne de réduction des déchets

A l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets (SERD), l'association des Naturalistes de Mayotte a saisi le préfet concernant l'interdiction de tous les sacs plastiques dans les magasins de distribution et invite les citoyens à faire un geste pour protéger le lagon en réduisant leurs déchets plastiques.

10 écogestes responsables pour protéger le lagon :

Je boycotte systématiquement :

- Les gobelets plastiques jetables
- Les couverts et assiettes en plastique
- Les sacs plastiques à usage unique
- Les pailles et touillettes
- Les cotons tiges

J'utilise à la place des produits dégradables ou réutilisables.

Je ne jette pas dans la nature :

- Les bouteilles en plastique
- Les tongs usagées
- Les sacs de riz
- Les filtres de mégots de cigarette (qui contiennent du plastique)
- Les emballages en polystyrène

Pour les liquides, je préfère systématiquement les emballages en verre ou en métal, plutôt que les bouteilles plastiques. Si je n'ai pas d'autres solutions que la bouteille plastique, je veille à la jeter ensuite dans la borne Trio.

Cinq bonnes raisons de proscrire les produits en plastique, particulièrement ceux à usage unique :

- Les plastiques représentent 70 à 80% des déchets marins (et une bonne part des déchets terrestres !)
- Leur dégradation dans la nature demande des centaines d'années
- Les micro déchets en plastique sont ingérés par la faune marine et peuvent au final se retrouver dans le poisson de votre assiette !
- Ils sont produits à partir de ressources fossiles (pétrole) et donc non renouvelables
- Ils peuvent être remplacés par des produits dégradables ou réutilisables.

Contact presse :
Erwan Bailby, chargé de communication
06.39.21.07.64 – communication@naturmay.org

Les Naturalistes, environnement et patrimoine de Mayotte
10, rue mamawé – BP 1391 – 97600 Mamoudzou
02.69.63.04.81 – contact@naturmay.org